

# DÉCISION DU MAIRE

**DM 2025-04**

**Objet : Virement de crédits entre chapitre pour permettre le règlement d'une attribution de compensation sur l'exercice 2024**

Le Maire d'ONDRES (Landes),

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à prendre des décisions de la compétence du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier,

VU le paragraphe 1.3 du règlement budgétaire et financier, relatif à la fongibilité des crédits et l'autorisant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Article L. 5217-10-6 du CGCT),

VU la demande du Trésor Public à la clôture des comptes 2024 de mandater sur le même exercice l'attribution de compensation du mois de décembre due à la Communauté de Communes du Seignanx,

CONISÉRANT, que les crédits disponibles au chapitre 014 sont insuffisants pour réaliser cette opération,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** – D'autoriser le virement de crédits disponibles du chapitre 011 au chapitre 014 pour la somme de 6 270.70 € :

**011 - SF / 020 / 60611 / NA - 6270.70 €**

**014 - SF / 01 / 739211 / NA + 6270.70 €**

**ARTICLE 2** - Mme Le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.



Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le 17/01/2025

ID : 040-214002099-20250117-DM2025\_04-AU



**ARTICLE 3** - La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa notification. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

**Fait à Ondres, le 17 janvier 2025**

**Éva BELIN**

**Maire d'ONDRES,**

